

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202511/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 25/11/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 29 novembre à dix heures et trente minutes

Nombre de conseillers Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 novembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU,
En exercice : 17 maire
Présents : 14
Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIE Ann, ANNIE Régis, GANDON Sébastien, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane

Mme HUBERT Florence qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
M L'HELGUEN Patrick qui donne pouvoir à M LEBOUC Jacky

Mme MEUNIER Nathalie est élue secrétaire de séance.

ACQUISITION DE TERRAINS SCI HUMOMA ET SCI LE GRANGE DU GUE PERROUX
DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE

Dans le cadre de l'acquisition de terrains auprès de la SCI Humoma, (M et Mme LOMBRICI) il convient, suite aux éléments transmis par le géomètre, d'adopter une délibération rectificative à la délibération 202411-07 du 05/11/2024.

La rectification porte sur le vendeur, les parcelles à acquérir et la superficie :

- Acquisition auprès de la SCI Humoma : parcelle A 1395, 16 a 86 ca
- Acquisition auprès de la SCI La Grange du Gué Perroux : parcelle A1397, 4 a 88 ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les rectifications et :

- Décide d'acquérir la parcelle A1395 à la SCI Humoma, d'une superficie de 16 a 86 ca, au tarif de 0,40 € du m²
- Décide d'acquérir la parcelle A1397 à la SCI La Grange du Gué Perroux, d'une superficie de 4 a 88 ca, au tarif de 0,40 € du m²
- Autorise le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint au maire dans l'ordre du tableau, à signer le ou les acte(s) authentique(s) à intervenir ainsi que tout acte afférent à cette affaire

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

